

DECRET N° 2002-025 DU 28 JANVIER 2002

portant nomination de monsieur Foudou ABOUDOU
en qualité de Directeur de la Programmation et de la
Prospective.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

Vu le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie . ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 janvier 2002 ;

D E C R E T E :

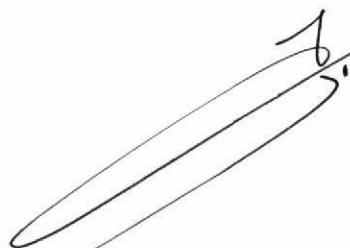
Article 1^{er} : Monsieur Foudou ABOUDOU est nommé Directeur de la
Programmation et de la Prospective au Ministère des Finances et de l'Economie.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1.